HolsteinQuébec

CAHIER DE PROPOSITIONS DES RÉSOLUTIONS

Présenté à l'assemblée générale annuelle de Holstein Québec
Le 19 février 2026 au Georgesville, centre des congrès et hôtel en Beauce

Comité liaison avec les clubs : Julie Duchesne,
Alphonse Pittet, Marie-Christine Leclerc et Philippe Tremblay

---

RÉSOLUTION Nº 1 — CLASSIFICATION DES TAUREAUX

Présentée par le Club Holstein Saint-Maurice-Maskinongé

Considérant que plusieurs taureaux très largement utilisés ne sont plus classifiés, ce qui entraîne un manque d'information sur le phénotype de l'animal ;

Considérant que plusieurs éleveurs exigent que les mères des taureaux soient classifiées et souhaitent avoir de la fiabilité ;

Considérant que la classification est un outil essentiel à la prise de décision, qui impacte la longévité du troupeau et plusieurs autres aspects.

Sur une proposition dûment faite, appuyée et résolue, il est demandé à Holstein Québec de faire les représentations nécessaires auprès de Holstein Canada et de tous les centres d'insémination afin de faire classifier tous les taureaux canadiens.

Acceptée majoritairement à l'AGA de Holstein Québec

Holstein Canada
La résolution a été envoyée à Holstein Canada par courriel le 26 février 2026
Rejetée lors de l'AGA de Holstein Canada

Centres d'insémination
Transmis par courriel le 20 octobre 2026

RÉSOLUTION Nº 2 — IDENTIFICATION CLAIRE DES TAUREAUX ATTEINTS DE LA RAIDEUR SUR LES FEUILLES D'ÉPREUVES

Présentée par les Clubs Holstein Saint-Maurice-Maskinongé et Témiscamingue

Considérant que la raideur est un facteur important de réforme des vaches au Québec entraînant des conséquences économiques importantes pour les éleveurs ;

Considérant qu'il est actuellement impossible d'identifier un gène précis responsable de la raideur au moyen des tests génomiques ;

Considérant la rareté des données disponibles et que la prévalence de la raideur chez la progéniture d'un taureau est difficilement accessible, se retrouvant à un endroit très précis dont la majorité des éleveurs ne connaissent pas l'emplacement sur LactanetGen et sur le site de Holstein Canada ;

Considérant que l'accessibilité et la visibilité des données relatives aux haplotypes et à certaines maladies se sont grandement améliorées avec l'onglet des trois petits points sous le nom de la vache sur LactanetGen, et qu'il serait simple d'ajouter un indicatif pour la raideur à cet endroit.

Sur une proposition dûment faite, appuyée et résolue, il est demandé à Holstein Québec et à Holstein Canada de faire pression sur les centres d'insémination et sur Lactanet afin d'identifier clairement les taureaux atteints de raideur sur les feuilles d'épreuves et sur les sites de Lactanet et de Holstein Canada.

Acceptée majoritairement à l'AGA de Holstein Québec

Lactanet
Envoyer en ligne le 26 février 2026
Accepté lors du vote en ligne
Relance pour suivi par courriel le 29 septembre 2026

- Lactanet a mis sur pied un comité interne afin d'établir un processus de collecte de données qui pourrait éventuellement permettre le développement d'évaluations génétiques pour ce caractère. Ils travaillent actuellement avec des troupeaux pilotes pour déterminer comment utiliser les outils déjà disponibles à la ferme pour recueillir ces données.
- L'information sur la raideur comme caractère déficient est déjà disponible dans la section Conformation de la page individuelle d'un animal. Des fenêtres d'information ont été ajoutées pour mieux expliquer les valeurs présentées. Puisqu'il ne s'agit pas d'évaluations génétiques, aucune autre action n'est prévue pour le moment.

Holstein Canada
La résolution a été envoyée à Holstein Canada par courriel le 26 février 2026
Accepté majoritairement à l'AGA de Holstein Canada
Relance pour suivi par courriel le 29 septembre 2026

Centres d'insémination
Transmis par courriel le 20 octobre 2026

RÉSOLUTION Nº 3 — HARMONISATION DE LA RECONNAISSANCE MAÎTRE-ÉLEVEUR - Terminée

Présentée par le Club Holstein St-Jean

Considérant que dans le système actuel, les titres de Maître-éleveur sont attribués selon différentes catégories de troupeaux ;

Considérant que cette division crée des écarts importants entre les groupes, où certains troupeaux peuvent obtenir une reconnaissance avec un nombre de points nettement inférieur à celui requis dans d'autres catégories ;

Considérant que cette situation est perçue comme inéquitable et peut entraîner une confusion quant à la valeur réelle des points obtenus.

Sur une proposition dûment faite, appuyée et résolue, il est demandé à Holstein Québec de faire les représentations nécessaires auprès de Holstein Canada, afin que la reconnaissance Maître-éleveur soit attribuée aux 20 troupeaux ayant les meilleurs points par enregistrement, toutes catégories confondues, afin d'assurer une équité entre les élevages et une meilleure compréhension du classement.

Rejetée à l'AGA de Holstein Québec

RÉSOLUTION Nº 4 — RECONNAISSANCE DE L'ÉLEVEUR INDÉPENDAMMENT DU PRÉFIXE - **Terminée**

Présentée par le Club Holstein St-Jean

Considérant que certaines vaches sont élevées par plusieurs éleveurs, mais enregistrées sous un seul des préfixes pour diverses raisons (vente, entente familiale, partenariat, etc.) ;

Considérant que, dans le système actuel, l'éleveur ayant participé à l'élevage de l'animal peut ne pas bénéficier des classes de groupe à l'exposition, simplement parce que le préfixe ne lui appartient pas.

Sur une proposition dûment faite, appuyée et résolue, il est demandé à Holstein Québec de faire les représentations nécessaires auprès de l'Association des Expositions agricoles du Québec (AEAQ) et de Holstein Canada, afin qu'un éleveur puisse participer à la classe de groupe aux expositions avec tous les animaux pour lesquels son préfixe apparaît dans l'onglet « éleveurs » de l'enregistrement.

Acceptée majoritairement à l'AGA de Holstein Québec

Holstein Canada
La résolution a été envoyée à Holstein Canada par courriel le 26 février 2026
Rejetée lors de l'AGA de Holstein Canada

Association des Expositions agricoles du Québec (AEAQ)
La résolution a été envoyée à AEAQ par courriel le 26 février 2026

1er octobre 2026 : Le règlement n'a pas changé au niveau des classes officielles d'Holstein Canada donc on ne peut l'appliquer au Québec sur un jugement officiel.

RÉSOLUTION Nº 5 — AJUSTEMENT DE LA LIMITE DE CARACTÈRES POUR LES ENREGISTREMENTS- Terminée

Présentée par le Club Holstein St-Jean

Considérant que la limite actuelle de 30 caractères imposée par Holstein Canada pour les noms enregistrés restreint considérablement les possibilités de création ;

Considérant que plusieurs préfixes d'élevage sont déjà longs, et que certains noms de taureaux utilisés en reproduction sont également très longs ;

Considérant qu'une fois le préfixe et le nom du taureau ajoutés, il reste très peu d'espace pour attribuer un nom distinctif, cohérent et créatif à l'animal ;

Considérant que cette contrainte amène certains éleveurs à abréger ou couper le nom des taureaux, ce qui complique la recherche et le repérage des animaux dans les outils de gestion et les bases de données ;

Considérant que c'est déjà fait dans d'autres races.

Sur une proposition dûment faite, appuyée et résolue, il est demandé à Holstein Québec de faire les représentations nécessaires auprès de Holstein Canada, afin de revoir et d'augmenter la limite de caractères permise pour les noms d'enregistrement, afin de favoriser une plus grande flexibilité et une créativité dans la nomination des animaux, facilitant ainsi la recherche avec les outils de gestion.

Rejetée à l'AGA de Holstein Québec

RÉSOLUTION Nº 6 — PUBLICATION SUR LA GÉNÉALOGIE DES RECONNAISSANCES OFFICIELLES INDIVIDUELLES

Présentée par le Club Holstein de Beauce

Considérant qu'il est positif et profitable pour un animal d'avoir un maximum de ses performances inscrites dans son pedigree officiel à l'association Holstein ;

Considérant l'officialité des reconnaissances de production nationales et provinciales, ainsi que les reconnaissances remises par les clubs Holstein.

Sur une proposition dûment faite, appuyée et résolue, il est demandé à Holstein Québec de faire les représentations nécessaires auprès de Holstein Canada, afin d'inscrire chacune des reconnaissances officielles obtenues individuellement par un animal sur sa généalogie web de Holstein Canada.

Accepté unanimement à l'AGA de Holstein Québec

Holstein Canada
La résolution a été envoyée à Holstein Canada par courriel le 26 février 2026
Accepté majoritairement à l'AGA de Holstein Canada
Relance pour suivi par courriel le 29 septembre 2026

RÉSOLUTION Nº 7 — RÉVISION DE LA PONDÉRATION DU CONCOURS « VACHE DE L'ANNÉE »

Présentée par le Club Holstein Huntingdon-Orsmtown-Beauharnois

Considérant que ce concours a pour mission de reconnaître les vaches les plus influentes au pays ;

Considérant que le système de pointage d'étoiles de la race est décerné par Holstein Canada ;

Considérant qu'une vache ayant remporté une exposition nationale a déjà bénéficié d'une reconnaissance et d'une vitrine à ce concours ;

Considérant qu'il existe des vaches très influentes, même sans avoir obtenu un score de niveau *Excellent* ;

Considérant que pour un éleveur, il est primordial de transmettre avant tout des qualités de rentabilité et de longévité à ses filles.

Sur une proposition dûment faite, appuyée et résolue, il est demandé à Holstein Québec de faire les représentations nécessaires auprès de Holstein Canada, afin de revoir la pondération des critères de sélection des quatre finalistes du concours « Vache de l'année », en attribuant davantage de poids aux résultats obtenus par les filles de la vache candidate, et de reconsidérer le score minimum de classification afin de ne pas restreindre la participation de candidates présentant un potentiel équivalent.

Accepté unanimement à l'AGA de Holstein Québec
Holstein Canada
La résolution a été envoyée à Holstein Canada par courriel le 26 février 2026
Accepté majoritairement à l'AGA de Holstein Canada
Relance pour suivi par courriel le 29 septembre 2026

HolsteinQuébec

RÉSOLUTION Nº 8 — OBTENTION DE L'ENREGISTREMENT D'UNE GÉNISSE NÉE JUMEAU/JUMELLE TESTÉE NÉGATIVE « FREEMARTIN » - Terminée

Présentée par le Club Holstein Lanaudière

Considérant qu'il est possible de tester la fertilité d'une génisse issue d'un couple jumeau/jumelle pour le gène « freemartin » ;

Considérant que l'éleveur qui effectue ce test a pour objectif d'élever cette génisse provenant d'un couple jumeau/jumelle ;

Considérant que le règlement actuel interdit l'enregistrement d'une génisse potentiellement « freemartin » tant qu'elle n'aura pas été confirmée gestante ;

Considérant que ce règlement date d'une époque où le test confirmant la fertilité d'une génisse potentiellement « freemartin » n'existait pas ;

Considérant que cette génisse ne pourra être inscrite à un jugement tant qu'elle n'aura pas été enregistrée.

Sur une proposition dûment faite, appuyée et résolue, il est demandé à Holstein Québec de faire les représentations nécessaires auprès de Holstein Canada afin d'évaluer la possibilité de mettre à disposition les enregistrements des génisses confirmées négatives au gène freemartin dès que le résultat du test sanguin sera obtenu.

Rejetée à l'AGA de Holstein Québec

RÉSOLUTION Nº 9 — TRANSPARENCE DU SYSTÈME DE VOTE DES ALL CANADIANS

Présentée par le Club Holstein Laurentides Papineau

Considérant qu'il est intéressant pour les éleveurs et les lecteurs de voir les détails complets des six vaches nominées, avec des photos, dans chaque classe ;

Considérant qu'il est intéressant de donner de la visibilité aux animaux nominés, étant donné les frais encourus pour leur participation au concours ;

Considérant qu'une nomination All Canadian a une très grande valeur, il est intéressant pour l'éleveur de savoir que le processus de vote est juste et impartial ;

Considérant que les résultats d'expositions justifient les résultats All Canadian, ces résultats sont donc mieux étayés lorsque les réussites des expositions sont visibles. Il est également intéressant pour les lecteurs de voir les réussites des éleveurs.

Sur une proposition dûment faite, appuyée et résolue, il est demandé à Holstein Québec de faire les représentations nécessaires auprès de Holstein Canada, afin d'assurer la transparence du concours All Canadian et la visibilité des animaux nominés, en publiant les résultats complets de toutes les nominées dans l'Info Holstein et en identifiant les juges du concours ainsi que la proportion des votes de chaque animal.

Accepté unanimement à l'AGA de Holstein Québec

Holstein Canada
La résolution a été envoyée à Holstein Canada par courriel le 26 février 2026

Accepté majoritairement à l'AGA de Holstein Canada
Relance pour suivi par courriel le 29 septembre 2026

RÉSOLUTION Nº 10 — JUGEMENT AUX EXPOSITIONS

Présentée par le Club Holstein Lévis-Bellechasse

Considérant qu'il faut donner de l'expérience à nos juges aspirants ;

Considérant qu'il faut donner du sérieux et de l'ordre lors des jugements ;

Considérant qu'il n'existe pas de règlement relatif au maître de piste des jugements.

Sur une proposition dûment faite, appuyée et résolue, il est demandé à Holstein Québec et au comité Expo-juges que, lors des jugements officiels de 50 têtes et plus, le juge priorise un maître de piste qui figure sur la liste des juges aspirants.

Accepté unanimement à l'AGA de Holstein Québec

Comité Expo-juges
La résolution a été transmise au comité Expo-juges le 26 février 2026
Octobre 2026 : suivi auprès du comité Expo-juges : Il n'y a pas eu d'avancées car il n'y a pas eu de conférence expo-juges en 2026. La résolution sera discutée à la prochaine réunion.

RÉSOLUTION Nº 11 — TARIFICATION DES CONSEILLERS AUX EXPOSITIONS - Terminée

Présentée par le Club Holstein de Sherbrooke

Considérant que l'exposition est une bonne façon de promouvoir la race ;

Considérant que l'exposition et les bénévoles donnent beaucoup de prix et de temps ;

Considérant qu'une personne de Holstein Québec doit être présente pour officialiser le jugement.

Sur une proposition dûment faite, appuyée et résolue, il est demandé à Holstein Québec de ne pas facturer à l'exposition l'animation de la journée du jugement pour un futur prochain.

Rejetée à l'AGA de Holstein Québec